

04/03/64 du 7/03/64

DECRET N° /MTPS/DNPP/DFP/24034
Portant intégration et nomination de
Monsieur SOMB-SOMBE LOBE ADEHNAS, dans
les cadres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Sociaux (Santé Publique)

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISSUS :

- Vu la constitution du 4 juillet 1959 ;
- Vu la loi 25/60 du 16/1/1960 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 4 juillet 1959 ;
- Vu la loi 15/64 du 3/2/1964 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté 2037/TP du 21/5/1961 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret 65/44 du 12/2/1964 abrogeant et remplaçant le décret 63/375 du 12/11/1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A I des Services de Santé ;
- Vu le décret 62/130/DF du 5/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le décret 62/126/TP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- Vu le décret 62/198/TP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- Vu le décret 62/197/TP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/64 du 3/2/1964 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret 63/04/TP du 20/2/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- Vu le décret 67/50/TP-DF du 24/2/1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatives aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/130/TP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le décret 79/154 du 4/4/1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret 80/644 du 23/10/1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le rectificatif n° 81/012 du 25/1/1981 au décret 80/644 du 23/10/1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret 81/012 du 25/1/1981 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;
- Vu le Protocole d'accord du 5/1/1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;
- Vu le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T :

.../....

1415

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 65/44 du 12.2.65 susvisé, Monsieur SOKET-SOTSHE LOLE ADDHAS, né le 12 Août 1954 à Kinshasa (ZAIRE), titulaire du Doctorat en Médecine, obtenu à l'Institut d'Etat de Médecine de Volgograd (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4ème échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 7 AOUT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

- Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA. -

- Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS:

- JORPC. 1
- DGTFP/DFP. 3
- DFP/BST. 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- MSAS. 1
- INTERESSE. 1
- DOSSIER. 3
- SGCM/BC. 2